

honorables amis ne consentiraient pas à retirer sa motion.

**M. Fisher:** J'ai lieu de croire, d'après un entretien que j'ai eu il y a quelques mois avec un fonctionnaire du ministère, que le document avait été porté à la connaissance des Américains au cours des négociations préliminaires relatives à la voie maritime. C'est ce qui m'a fait supposer que la Chambre pourrait également en prendre connaissance. Si le ministre peut m'assurer qu'il s'agit strictement d'un document interministériel, je ne serai que trop heureux de retirer ma motion.

**L'hon. M. Balcer:** La motion ne prête pas à discussion et je maintiens ce que j'ai dit.

**M. l'Orateur:** L'honorable représentant maintient-il sa motion?

**M. Fisher:** Non.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

#### SERVICE DE TRANSBORDEMENT À ARGENTIA

**Demande n° 29—L'hon. M. Pickersgill:**

Qu'il soit présenté à Son Excellence une humble Adresse le priant de faire déposer à la Chambre une copie de toutes communications que le ministre des Transports a adressées, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1962, au premier ministre ou à tout membre du gouvernement de Terre-Neuve, relativement au service de transbordement prévu à Argentinia, ainsi que toutes réponses auxdites communications.

**L'hon. M. Balcer:** Monsieur l'Orateur, il n'y a aucune objection à cette motion, sous les réserves d'usage en ce qui concerne l'agrément de la province.

**M. l'Orateur:** Sous les réserves signalées par le ministre, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

#### AÉROPORT DE LA TÊTE DES LACS—AMÉLIORATIONS DES INSTALLATIONS

**Demande n° 30—M. Fisher:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toutes lettres échangées entre le ministre des Transports et des personnes autres que des fonctionnaires du ministère des Transports, qui ont communiqué avec lui au sujet de l'amélioration des installations à l'aéroport de la tête des Lacs.

**L'hon. M. Balcer:** Monsieur l'Orateur, il n'y a aucune objection à la motion proposée, à condition, ainsi qu'il a été entendu avec le motionnaire, que la correspondance à produire remontera au 1<sup>er</sup> janvier 1961.

**M. l'Orateur:** Sous la réserve qu'a signalée le ministre, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

#### NOUVEAU BUREAU DE POSTE À LONGGLAC

**Demande n° 31—M. Fisher:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toutes lettres échangées entre le ministre des Travaux publics et toute personne intéressée à l'aménagement d'un nouveau bureau de poste à Longlac (Ont.).

**L'hon. M. Walker:** Monsieur l'Orateur, la motion peut être acceptée, sous les réserves d'usage au sujet de la correspondance secrète et confidentielle.

**M. l'Orateur:** Sous les réserves signalées par le ministre des Travaux publics, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

#### BUREAU DE POSTE À DRYDEN (ONT.)

**Demande n° 32—M. Benidickson:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toutes lettres échangées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1960 entre le ministre des Postes et (ou) le ministre des Travaux publics et toute personne intéressée à l'agrandissement du bureau de poste de Dryden (Ont.), ou en ce qui concerne le projet d'un nouvel emplacement.

**L'hon. M. Walker:** Monsieur l'Orateur, on me fait savoir qu'il n'y a eu aucune correspondance avec l'un ou l'autre des ministères. Dans ces circonstances, le député de Kenora-Rainy-River souhaite-t-il retirer la motion qu'il a proposée?

**M. Benidickson:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Retirée.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

#### PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES DE L'ANNÉE COURANTE

**Demande n° 33—M. Herridge:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'un exemplaire des prévisions économiques les plus récentes préparées par le ministère du Commerce et faisant partie de la série destinée à remplacer le rapport dit *Perspectives économiques du Canada*, selon la description donnée à la page 8216 du *hansard* du 10 août 1960.

**L'hon. M. Hees:** Réservé.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, puisque le ministre n'est pas prêt à aborder cette motion immédiatement, je vous demanderais de bien vouloir la faire inscrire aux avis de motions portant production de documents, de manière que nous puissions la débattre.

**M. l'Orateur:** En conformité du Règlement, la motion est reportée aux avis de motions portant production de documents.

#### ÉMISSION TÉLÉVISÉE "YOUTH WANTS TO KNOW"

**Demande n° 34—L'hon. M. Pickersgill:**

Qu'il soit présenté à Son Excellence une humble Adresse le priant de faire déposer à la Chambre